

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

**CODE: 95 50 30 U36 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions de base relatives à la méthodologie de la recherche appliquée et à la transmission d'informations professionnelles.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,  
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ;
- ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ du niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ du degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ du degré d'intégration des concepts,
- ◆ du niveau de pertinence de l'analyse.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,  
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de préciser le rôle de l'écriture au sein de différentes fonctions dévolues au professionnel par exemple : de traces à conserver, de visibilité, de distanciation, de médiation, de symbolisation, de réflexivité, de positionnement pluridisciplinaire, thérapeutique, cathartique, de reconnaissance... ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel en prenant en compte les caractéristiques propres à ces types d'écrits (note d'information, note de réflexion, travail d'élaboration, rapport d'activités, rapport scientifique...), en veillant au respect de la personne ainsi qu'à la destination de ces écrits ;
- ◆ d'identifier la pertinence de la recherche pour le développement d'une pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à recueillir et à traiter afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles ;
- ◆ d'explicitier les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;

- ◆ d'articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ de respecter les conventions en usage dans les écrits scientifiques : bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations...

## **5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b><u>7.1. Dénomination du cours</u></b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Recherche et communication	CT	B	48
<b><u>7.2. Part d'autonomie</u></b>		P	12
<b><u>Total des périodes</u></b>			<b>60</b>